



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **en date du 11 Mars 2022**

Ouverture de la séance à 18h00 dans la salle de la pesée aux grains

### **Etaient présents :**

Gérard Demay, Annick Fourquet, Jean-Paul Manaud, José Moralès, Sylvain Papazian, Paulette Fourcade, Régis Serdin, Patrick Timbart.

### **Absents avec procuration :**

François Armengaud a donné procuration à Patrick Timbart ;  
Olivier Crone a donné procuration à Régis Serdin ;  
Nadya Louafi a donné procuration à Paulette Fourcade.

### **Secrétaire de séance :**

Régis Serdin

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil
2. Bilan du recensement de la population 2022
3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
4. Amortissement EP extension Maison de la petite enfance
5. Renouvellement du contrat CUI de Jean-Michel Cossalter
6. Renouvellement du contrat CUI de Sarah Castet
7. Modification des statuts de la C.C.C.P.
8. Coupe usagère 2022
9. Demande de subventions pour les travaux en cours
10. Questions diverses

-10.1 Délibération ajoutée à l'ordre du jour

Versement d'une subvention au budget du camping



## **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 décembre 2021**

Le procès verbal de la séance du 30 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité sans observation particulière.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

## **2. Bilan du recensement 2022**

Sous la responsabilité de l'INSEE, le recensement de la population de Castillon a été effectué. En attendant les chiffres officiels, les premiers résultats font état d'une augmentation du nombre d'habitants qui avoisinerait les 430. La hausse enregistrée provient du parc de locations qui se développe et des ventes qui se multiplient depuis la pandémie

## **3. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2022 et ce avant le vote du budget primitif 2022 ou jusqu'au 15 avril.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

## **4. Amortissement Eclairage Public (Extension Maison de la petite enfance)**

Les subventions d'équipement versées devant obligatoirement être amorties, le conseil municipal, après délibération, fixe pour une durée de trois ans les amortissements concernant l'extension de la maison petite enfance.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

## **5. Renouvellement du contrat CUI de Jean-Michel Cossalter**

Le contrat CUI de Jean-Michel Cossalter est prolongé pour une durée de 6 mois (30h).

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

## **6. Renouvellement du contrat CUI de Sarah Castet**

Le contrat CUI de Sarah Castet est prolongé pour une durée de 6 mois (35h)

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------



# CASTILLON EN COUSERANS

LE COEUR PROTÉGÉ DES PYRÉNÉES

## **7. Modification statutaire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.**

Monsieur le Maire expose que suite aux observations des services de la Préfecture de l'Ariège en date du 11 janvier 2022, la CCCP a pris une nouvelle délibération le 22 mars 2022 afin de clarifier les compétences « action sociale d'intérêt communautaire » par le CIAS ou la communauté de communes. Le Conseil municipal approuve la modification du libellé des compétences supplémentaires de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

## **8. Coupe usagère 2022**

39 habitants de Castillon se sont inscrits pour obtenir une coupe de bois, la demande auprès de l'ONF sera transmise officiellement. Une délibération désignant Monsieur Benoît CORET, exploitant forestier, pour effectuer ce travail est approuvée à l'unanimité. Le prix fixé est de 96 euros par coupe de bois.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

## **9. Demande de subventions pour les travaux d'investissement**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des travaux envisagés avec le montant TTC de chacun. Toutes ces dépenses seront proposées au vote du prochain budget. Les dossiers de subventions se rapportant aux travaux sont ou seront déposés aux organismes habilités.

### **Subventions à recevoir ou en cours :**

Pont	42.292 euros
Garage	28.000 euros
Chaufferie bois école	106.375 euros (accordée)
INGC	2.490 euros
Médiathèque	20.407 euros

**Total : 199.564 euros**

### **Subventions en demande :**

Cheminement piétonnier	39.779 euros
Aménagement Centre Bourg	128.207 euros
Aire camping-car	23.000 euros (50%)
Chauffage Mairie	28.249 euros
Installation 3 citernes incendie	32.000 euros
(1 ou 2 citernes à enterrer seulement en 2022 ?)	
Goudronnage voirie	10.000 euros

**Total : 261.235 euros**

**Total général : 461.235 euros**

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------



**CASTILLON EN COUSERANS**  
LE COEUR PROTÉGÉ DES PYRÉNÉES

## **10. Questions diverses**

Délibération ajoutée à l'ordre du jour

### **10-1-Versement d'une subvention au budget du camping pour l'achat d'un chalet et d'une roulotte**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'un versement de 10.000 euros du budget de la commune vers le budget du camping. Cette somme servirait à l'achat d'un chalet pour entreposer le matériel d'entretien et d'une roulotte dédiée à la location saisonnière. Le fonctionnement du service public exige la réalisation de cet investissement qui en raison de son importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. En conséquence, il définit un caractère exceptionnel à l'achat de ces immobilisations qui ne saurait être pérennisée.

Le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité le versement de 10.000 euros sur le budget du camping.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

La séance est levée à 19h30